
Mention honorable de la conduite des citoyens Raquenel, Prévot, Favres, Taillefer, Gontraud et des administrateurs du district d'Abbeville, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Mention honorable de la conduite des citoyens Raquenel, Prévot, Favres, Taillefer, Gontraud et des administrateurs du district d'Abbeville, lors de la séance du 14 brumaire an II (4 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 255;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41535_t1_0255_0000_11;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

cours de morale muet, en appliquant aux places, rues, etc., de toutes les communes de la République, les noms de toutes les vertus. Voici l'extrait de mon plan :

Les communes, grandes et petites de la France, seront divisées en arrondissements particuliers, dont chaque place publique sera le centre; toute place publique portera le nom d'une vertu principale. Les rues affectées à l'arrondissement de cette place seront désignées par les noms des vertus qui auront un rapport direct avec cette vertu principale. Lorsqu'il n'y aura pas assez de noms de vertus, on se servira de ceux de quelques grands hommes; mais on les rangera dans l'arrondissement de leur vertu principale.

A Paris, par exemple, le Palais National s'appellera Temple, ou Centre du républicanisme; la place du Parvis-Notre-Dame, place de l'Humanité républicaine; l'Hôtel-Dieu, Temple de l'Humanité républicaine; la Halle, place de la Frugalité républicaine. Les rues adjacentes, pour la première, seront les rues de la Générosité, de la Sensibilité, etc.; et, pour la seconde, celles de la Tempérance, de la Sobriété, etc. Il s'ensuivra de là, continue l'orateur, que le peuple aura à chaque instant le mot d'une vertu dans la bouche, et bientôt la morale dans le cœur.

Il termine par demander que ce plan soit exécuté dans tous les départements.

L'Assemblée applaudit au pétitionnaire et à la réponse du Président, ordonne l'impression des deux discours et le renvoi au comité d'instruction publique, pour en être fait un rapport dans la huitaine.

André Dumont rend compte des mesures révolutionnaires qu'il a prises dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise.

Le citoyen Jacques Petit, membre de la Commission révolutionnaire du département de la Somme, lit à la barre la liste suivante des sommes et effets d'or et d'argent qu'il a trouvés à Hesdin et dans le district d'Abbeville, sous l'autorisation d'André Dumont.

« Législateurs, braves Montagnards,

« J'ai été chargé, par Dumont, votre collègue, de me transporter à Hesdin pour remplir une mission dont voici le résultat :

« Argent trouvé chez le ci-devant marquis de Sapervick :

« En or.....	11,856 liv.
« En argent.....	9,145
« Total.....	<u>21,001 liv.</u>

« En vaisselle plate et autres objets, 217 marcs; une tabatière d'or et quelques autres effets en or et en argent.

« A Hesdin, provenant des ex-moines de Dom-Martin :

« En or.....	8,900 liv.
« En argent.....	5,977
« Total.....	<u>14,877 liv.</u>

« Dans la même maison :

« En or.....	13,296 liv.
« En argent.....	205
« Total.....	<u>13,501 liv.</u>

« Des couverts en argent, un caisson chargé de livres, et des effets pour charger trois autres voitures.

« District d'Abbeville. Cette Administration m'a remis, sur l'autorisation de Dumont, votre collègue : en argent, 11,904 livres, une grande malle et un panier remplis de 300 ou 400 saints et saintes d'argent.

« Ces malles sont accompagnées d'une autre grande malle remplie d'ornements d'église, dont le tout peut être évalué à 700 ou 800 marcs. »

Après avoir entendu les pétitions de plusieurs citoyens du département de la Somme, et sur la proposition d'André Dumont, la Convention nationale rend le décret suivant :

« La Convention nationale, sur le compte qui lui a été rendu par André Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise, de la conduite vraiment républicaine des citoyens Raquenel, Prévot et Favres, officiers municipaux d'Hesdin, administrateurs de la Commission révolutionnaire du département de la Somme; Taillefer, adjudant général; Gontraud, colonel du 20^e régiment de dragons, et des administrateurs du district d'Abbeville, en décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Des sacs et des malles remplis d'or et d'argent sont introduits dans la salle.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 311 à 313.

(2) *Moniteur universel* [n° 45 du 15 brumaire an II (mardi 5 novembre 1793), p. 184, col. 3]. D'autre part, le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 412, p. 193), l'*Auditeur national* [n° 409 du 15 brumaire an II (mardi 5 novembre 1793), p. 2] et le *Mercur universel* [15 brumaire an II (mardi 5 novembre 1793), p. 77, col. 1] rendent compte du discours d'André Dumont dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

On introduit plusieurs sacs et plusieurs malles pleines d'or et d'argent.

ANDRÉ DUMONT, qui les a recueillis dans le département de la Somme, rend un compte sommaire de